



Nom du prestataire de compte: CRELAN SA

Intitulé du compte: Compte de paiement Crelan Economy Plus Pack (remplit les conditions d'un service bancaire universel)

Date: 01/01/2022

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans « Conditions générales et tarifs des paiement internationaux » et dans « Tarifs des services financiers non-standardisés ».
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais
Services de comptes généraux	
Tenue de compte	Cotisation mensuelle 4,50 EUR Total des frais annuels 54,00 EUR
	<u>Coopérateur</u> Cotisation mensuelle 3,50 EUR Total des frais annuels 42,00 EUR
	<u>Jeune (de moins de 24 ans)</u> Cotisation mensuelle 0,00 EUR Total des frais annuels 0,00 EUR
Inclut une offre groupée de services comprenant: - 2 cartes de débit - domiciliations européennes - ordres permanents - retrait d'espèces en euros par carte de débit à un guichet automatique Crelan et non-Crelan en Belgique - versement et retrait d'espèces en euros au guichet d'une agence Crelan - virement en euros vers un compte Crelan exécuté en agence - 1 remplacement de carte de débit par an.	

.Paiements (à l'exclusion des cartes)		
Virement en euros	- électronique	0,00 EUR
	- en agence vers 1 autre banque, par virement (gratuit si un des titulaires a 65 ans ou plus)	1,50 EUR
	Si le titulaire (tous les titulaires) n'a (ont) pas de myCrelan : 60 virements gratuits, ensuite 1 EUR/virement.	
Paiement instantané	- virement urgent en agence	6,00 EUR
	- via myCrelan ou Crelan Mobile (momentanément indisponible)	1,25 EUR
Versement d'un chèque circulaire tiré sur un compte d'une autre banque	Par chèque	1,25 EUR
Paiement par chèque client	Par chèque	1,00 EUR
Formulaire virement papier	à l'agence au domicile	0,00 EUR frais de port
Formulaire virement papier avec duplicata	Par formulaire	0,25 EUR
Cartes et espèces		
Fourniture d'une carte de débit	Cotisation mensuelle à partir de la 3e carte (par carte)	1,17 EUR
	Total des frais annuels	14,00 EUR
Fourniture d'une carte de crédit	Service non disponible	
Fourniture d'une carte prepaid	Service non disponible	
Retrait d'espèces en euros en Belgique	Retrait ATM avec carte de débit	0,00 EUR

<p>Opérations par carte dans la zone EURO</p> <p>Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit</p> <p>Paiement par carte de débit</p> <p>Opérations par carte hors zone Euro</p> <p>Retraits d'espèces dans une autre devise aux guichets automatiques avec carte de débit</p> <p>Paiement par carte de débit</p> <p>Remplacement d'une carte perdue ou volée</p>	<p>Crelan ne facture pas de frais. Les frais facturés localement sont cependant à charge du client.</p> <p style="text-align: right;">0,00 EUR</p> <p>Sur le montant 1,21% Majoré de 3,33 EUR Commission de change ¹ 1,94%</p> <p>Coût fixe 0,61 EUR Commission de change ¹ 1,94%</p> <p>A partir du 2^e remplacement 10,00 EUR</p>
Découverts et services connexes	
<p>Facilité de découvert [Facilité de caisse]²</p> <p>Taux débiteur/TAEG</p> <p>Dépassement</p> <p>Lettre de rappel ou de mise en demeure</p>	<p style="text-align: right;">9,50%</p> <p style="text-align: right;">9,50%</p> <p style="text-align: right;">10,45%</p> <p>Débit non autorisé</p> <p>Un envoi par mois 7,50 EUR + frais de port</p>
Autres services	
<p>Opérations bancaires à distance</p>	<p>- Abonnement myCrelan/Crelan Mobile, le premier Digipass inclus 0,00 EUR</p>

¹ Taux de change appliqué par rapport au cours de référence de la BCE (Banque centrale européenne) le jour du traitement de la transaction. Le cours de change de référence de la BCE pour les devises de l'EEE et pour plusieurs autres devises est disponible sur https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/index.en.html

² Le montant maximum d'une facilité de découvert [facilité de caisse] liée à un compte à vue à usage privé est de 1.250 EUR. Le solde débiteur doit être apuré dans un délai d'un mois.

	- Remplacement Digipass défectueux	0,00 EUR
	- Remplacement Digipass non-défectueux	25,00 EUR
	- Remplacement Digipass perdu ou endommagé par l'utilisateur	25,00 EUR
Extraits de compte		
	Extraits électroniques	0,00 EUR
	Extraits de compte papier envoyés par la poste.	
	Cotisation mensuelle :	
	- Fréquence trimestrielle*	0,50 EUR
	- Fréquence mensuelle*	1,00 EUR
	* gratuite si le titulaire (tous les titulaires) n'ont pas de myCrelan.	
	- Fréquence hebdomadaire	4,00 EUR
	- Fréquence journalière	15,00 EUR
Divers		
Commande de chèque	Par chèque	0,50 EUR
Chèque national définitivement refusé	Par chèque	7,44 EUR
Formulaire virement papier (par 10)	Par virement à l'agence au domicile	0,00 EUR frais de port
Formulaire virement papier avec duplicata	Par formulaire	0,25 EUR
Ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant (gratuit si un des titulaires a 65 ans ou plus)	Par opération rejetée	5,00 EUR